

EDITORIAL

A l'échelle des événements que notre pays a connus en ce début 2015, le feuilleton politique local semble bien peu de choses. Et l'on se prend à rêver que les appels à la concorde nationale trouvent leur déclinaison locale. Des valeurs communes célébrées, des valeurs communes incarnées. C'est sur cet espoir que je veux, au nom de toute l'équipe d'Ensemble pour Taninges, vous souhaiter une belle et heureuse année 2015.

La vie de l'opposition n'est pas un long fleuve tranquille ! Le maire, jamais contredit publiquement par sa majorité, continue de voir en nous dangers et mauvaises intentions. Sur un ton parfois méprisant, parfois cassant, parfois condescendant, parfois infantilisant ou tout simplement méchant, il s'évertue à jeter le discrédit sur nos propositions. Lors de ses vœux le 30 janvier 2015, moment traditionnellement éloigné de tout esprit de polémique, M. Laurat a de nouveau tourné en ridicule certaines de nos propositions, quand ce ne sont pas les personnes elles-mêmes qui sont visées. A en croire le maire, nous serions une bande d'incapables tout juste bons à avancer des "concepts fumeux".

Clotilde Ripoull, de l'association française des élus d'opposition, décrit parfaitement notre situation : "les élus d'opposition sont là pour proposer, pour dialoguer et quand il le faut pour s'opposer à des décisions qu'ils jugent aller contre l'intérêt général. Mais, ce contre-pouvoir, pourtant légitime, dérange certains maires". Ce que l'on ne nous pardonne pas, c'est de faire paraître "Ensemble" et les articles qu'il contient. Ce que M. Laurat ne pardonne pas, c'est ce qu'il appelle des "contrevérités" relayées par la presse, des "contrevérités" qui sont pourtant des faits attestés par des preuves. Ce que l'on ne nous pardonne pas, dans un conseil municipal qui valide comme un seul homme les décisions du maire, c'est de faire notre travail d'élus. Et derrière le mépris dont nous sommes l'objet, ce sont les électeurs que nous représentons que l'on rejette.

Evidemment, la gestion courante de la commune ne prête pas sur tous les points à d'intenses débats. La vie municipale ne se résume pas à l'attitude du maire. Souvent, nous allons dans le sens des propositions des élus de la majorité. Et nous savons reconnaître le travail qui est fait par ceux qui ne comptent pas leur temps pour la commune.

(suite en page 2)

■ LE FAUX EN ECRITURE

en page 3

■ COUR DES COMPTES, "BONNE GESTION" ET TRANSPARENCE FINANCIERE

Notre dossier en page 5

■ DES FORAITS GRATUITS, COMMENT ET POUR QUI?

en page 8

■ QUEL TOURISME POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN?

en page 9

■ DU COTE DE LA CCMG

en page 12

■ BREVES

En quelques lignes, vous tenir informés des dossiers, des questions, des débats de ces derniers mois

■ 3507!

3507 habitants.

Taninges est depuis début 2015 une commune de plus de 3500 habitants, un chiffre qui s'applique depuis le premier janvier et qu'a officiellement publié l'INSEE.

EDITORIAL (suite de la page 1)

A cinq, soutenus par ceux qui ont porté la belle aventure des élections, nous discutons, parfois nous critiquons les choix faits par le conseil, en soulevant des points d'amélioration évidents, ne serait-ce que respecter la loi, tout simplement. Et lorsque nous portons la critique, lorsque nous nous opposons, nous proposons des alternatives, dans le souci de ce qui nous semble bon pour la commune.

La situation est maintenant claire. Même si nous espérons encore il y a peu que la justice ferait rejouer l'élection, ne serait-ce qu'au regard du faible écart de voix (une voix !), il est maintenant acquis que le conseil municipal actuel restera en l'état jusqu'aux prochaines élections. Ce résultat est sans surprise, les arrêts du Conseil d'État confirment le plus souvent les résultats électoraux, nous voulions simplement épuiser tous les recours possibles pour ne pas avoir de regret. Notre travail d'élus pour les années qui viennent restera donc celui que nous menons depuis les résultats de mars 2014 : avec les moyens qui sont les nôtres, travailler pour la commune, vous tenir informés et, si la majorité accepte le principe de commissions ouvertes, vous faire participer.

Il va sans dire que votre soutien est essentiel. Vos messages sont une source importante de motivation. Ecrivez-nous, encouragez ceux qui sont engagés aux côtés d'Ensemble pour Taninges. Et si vous voulez aller plus loin, travailler avec nous ou, pourquoi pas, en ces temps de défense de la liberté d'expression, contribuer par vos dons à faire vivre le petit journal que vous avez entre les mains, une seule adresse pour les détails pratiques: ensemblepour-taninges@gmail.com

Encore bonne année 2015, nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous.

Sébastien Montessuit

▪ Bienvenue sous la neige!

Cette année encore, la neige est arrivée un samedi. L'aventure montagnarde pour des vacanciers qui passeront de nombreuses heures bloqués sur les routes, quand ils ne devront pas, tout simplement, rebrousser chemin tout près du but pour aller dormir au parvis des Esserts à Cluses. La recette de l'accueil réussi est si simple:

- une mobilisation des jacquemards par les réseaux sociaux et quelques coup de fils,
- des boissons chaudes,
- une banderole et quelques pancartes "bienvenue à Taninges Praz de Lys",
- des petits stands avenue des Thézières et près des écoles pour reconforter les naufragés de la route et les aider à poser leurs chaînes.

Voilà une idée pour redonner le sourire et l'envie de revenir. C'est simple, on le fait la prochaine fois?

▪ Pollution de l'eau, Véolia indemnise les victimes

Dans un message qu'elle nous envoie, une personne qui souhaite que nous préservions son anonymat nous informe qu'elle et un de ses enfants ont finalement été indemnisés pour les dommages que leur a causé la pollution de l'eau de janvier 2013. Parmi les 150 personnes officiellement recensées comme malades suite à la pollution, certaines familles sont encore en attente d'indemnisation, d'autres ont engagé des procédures judiciaires. Si vous aussi avez été concernés, vous pouvez encore porter plainte jusqu'en janvier 2016 ("plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui") ou vous rapprocher du médiateur du Véolia pour une solution amiable.

▪ La CCMG recrute

Au premier juillet 2015, la CCMG devra prendre en charge l'instruction du droit des sols. Concrètement, les dossiers de permis de construire ne transiteront plus par la Direction Départementale du Territoire à Annecy. Pour la mise en place de ce service, deux recrutements sont en cours. L'enjeu est de rapprocher le service des habitants tout en préservant la rigueur du traitement des dossiers.



Faux en écriture

Largement relayée par les médias locaux et même régionaux, l'affaire du "faux en écriture" n'aura échappé à personne. M. Maroy, pourtant accusé publiquement, n'était pas coupable : c'est la conclusion du travail de M. Rembarz, expert judiciaire près de la cour d'Appel de Chambéry. Nous avons pris nos responsabilités en dénonçant les faits dont nous avons eu connaissance. A chacun de se positionner par rapport aux dernières révélations. La solidarité vis à vis du maire honore son équipe. Le maire est dans son droit lorsqu'il se défend. Mais de là à accuser un autre des faits dont il s'est rendu coupable... Comment ses soutiens peuvent-ils encore, ne serait-ce que par leur silence, cautionner de tels agissements ?

Mi-novembre 2014, les élus de "Ensemble pour Taninges" s'informent auprès des services de l'Etat de la nature des délibérations qui ont été déposées suite au conseil municipal du 6 novembre 2014. Parmi les délibérations, simples reprises des votes qui ont eu lieu au conseil, ils en découvrent une qui concerne un point qui n'a pas été discuté en conseil, et encore moins voté. Ce document évoque un vote auquel tous les élus du conseil auraient participé. Il implique donc notamment les élus de «Ensemble pour Taninges», alors que ce vote n'a jamais eu lieu !

Elle concerne la possibilité pour le maire de représenter la mairie dans une audience aux prud'hommes : un salarié de la station (proche de la liste "Ensemble pour Taninges") conteste les modalités de son licenciement (il obtiendra gain de cause, la mairie étant sommée de payer des dommages et intérêts).

Comme les autres pourtant, cette délibération a été déposée par les services municipaux, datée et signée de la main du maire.

S'en suivent les épisodes que vous connaissez. Devant ce faux en écriture flagrant, nous adressons à tous les élus une lettre ouverte dans laquelle nous appelons à la démission du maire. La démocratie suppose le respect d'un minimum de règles, dont celle qui consiste à ne pas inventer des votes ou à contrefaire des documents officiels. Dans cette lettre, nous rappelons ce que prévoit le droit. Les détenteurs d'une autorité publique convaincus d'avoir produit un "faux en écriture publique" sont passibles de lourdes condamnations (prison ferme et amende). Si la loi sanctionne plus durement les élus, c'est parce qu'ils sont eux-mêmes dépositaires du respect du droit.

A cela M. Laurat répond qu'il n'est pas l'auteur du faux document. Le faux aurait été rédigé, signé et déposé en sous-préfecture "à son insu". Le 26 novembre 2014, en conseil municipal, il répond à M. Montessuit qui l'interroge sur cette délibération: "Voilà, alors, la réponse est simple... la réponse est extrêmement simple... Je n'ai pas signé cette délibération. Je répète, je répète, je n'ai jamais signé cette délibération. Et d'ajouter finalement " Cette délibération, pour nous elle n'existe pas puisque, effectivement il faudra savoir ce qui s'est passé, ce truc absolument incroyable, pour nous elle est réputée ne pas exister puisque je ne l'ai pas signée et pas déposée (...) elle a forcément été mise dans le paquet qui a été adressé ensuite en préfecture à mon insu (...)"

Il construit ensuite une accusation de M. Maroy dont on se demande qui peut bien lui accorder crédit. Lors de ses vœux le 30 janvier 2015, M. Laurat explique: "Le DSG s'est rendu compte que nous n'allions probablement pas renouveler son contrat, il a déjà eu quelques problèmes avec des communes de Haute-Savoie, importants. Dans un moment de folie, il imagine de piéger le maire et en quelque sorte d'avoir un moyen de pression sur lui au moment où viendra le moment éventuel de renouvellement du contrat". Ce serait donc M. Maroy qui aurait commis l'intégralité du faux en contrefaisant la signature du maire puis en s'arrangeant pour le faire déposer en sous-préfecture...

(suite en page 4)

Les élus du groupe "Ensemble pour Taninges" ont alerté le sous préfet de Bonneville sur l'existence du faux en écriture. Selon les dispositions de l'article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale :

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

En parallèle, M Laurat accuse M. Maroy de l'avoir menacé de mort. Ce dernier, clamant qu'il n'est pas l'auteur du faux, trouve porte close à son bureau un lundi matin : on a changé les serrures durant le week-end... M. Laurat et M. Maroy ont déposé plainte, chacun pour les griefs reprochés à l'autre.

Mais à la différence de M. Laurat, M. Maroy dispose d'une preuve qu'il a communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Un expert judiciaire, M. Rembarz, a travaillé sur les documents originaux et a rendu ses conclusions: "Devant la pluralité de nos constatations il ressort que la signature de question (celle contestée par M. Laurat: ndlr) et celles de comparaison (signatures de M. Laurat sur des documents non contestés: ndlr) émanent du même scripteur. A aucun moment les opérations techniques n'ont mis en évidence des indices de manipulation graphique. La signature de question présente toutes les caractéristiques d'une authenticité avérée". L'expert, et derrière lui les moyens de police scientifique qui permettent les analyses, est donc catégorique : M. Laurat est l'auteur du faux document. Ce dernier devient dès lors non seulement coupable d'un faux en écriture publique mais, plus grave à nos yeux, celui qui a mis la faute sur un collaborateur innocent. Ce sont tous ceux qui ont soutenu M. Laurat et sa version depuis le début qui ont été trahis.

Qu'attendent-ils pour dire publiquement leur indignation et rétablir l'honneur d'un homme qui a été accusé injustement par son supérieur d'un grave manquement à son devoir ?

■ PLU, pourquoi, comment ?

Le PLU, plan local d'urbanisme, est le document d'urbanisme qui doit remplacer d'ici fin 2015 le POS, plan d'occupation des sols. Ce changement n'est pas seulement technique, des enjeux essentiels sont posés, relatifs à l'occupation des sols, au respect des différents usages qui peuvent en être faits (agriculture, résidence, zone urbaines, ect.). Il engage pour longtemps la manière dont va s'organiser le territoire et le respect de ses contraintes. Dans le PLU, certaines contraintes disparaissent en zone constructible, notamment les COS (coefficient d'occupation des sols), mais les contraintes telles que la hauteur, le recul ou le gabarit demeurent. A Taninges, ce sont notamment des contraintes légales liées à la préservation des milieux naturels et à la loi montagne qui doivent être prises en compte. Sur ce dernier point, la société avec laquelle la Mairie est en contrat pour l'élaboration de son PLU a bien du mal à faire valoir que, à Taninges comme ailleurs (en particulier au Praz de Lys), l'urbanisme est soumis à des limitations. Le PLU ne pourra de toute façon voir le jour sans que la population de Taninges ne soit associée aux travaux, c'est même une condition posée par l'Etat pour accepter les PLU. S'il juge les modalités de concertation insuffisantes, le législateur peut invalider le PLU. Tous les acteurs du territoire doivent être associés à l'élaboration du PLU: services de l'Etat, communauté de communes, associations, etc. La mairie devra aussi convier les habitants à des réunions publiques.

■ Taninges avenir, l'avenir en bleu marine ?

Après s'être déchirés lors de la campagne du premier tour des dernières élections municipales, les têtes de liste Taninges Avenir et Taninges Bleu Marine, s'étaient à notre grande surprise rabibochés entre les deux tours pour faire face au risque de voir la commune passer aux mains de femmes et d'hommes majoritairement non natifs de Taninges. Nous avons demandé des explications à propos de ce rapprochement lors de l'entrée en fonction du conseil municipal, question restée sans réponse. Fin novembre 2014, lors du conseil municipal dédié à cette fameuse treizième délibération dont le résultat du vote avait été transmis par avance à la préfecture, le public était nombreux et bien à l'heure. Alors qu'une quinzaine de femmes et d'hommes étaient restés debout depuis 19h45, arrive M. Grevaz à 20H05. M. Laurat glisse quelques mots à l'oreille de Mme Dellandrea qui s'empresse d'aller lui chercher un fauteuil. Tout un symbole...

■ VTN

A ce jour, selon nos informations, le départ de Taninges de VTN, n'est pas gravé dans le marbre. Il est certes logique pour un groupe international de vouloir se rapprocher des axes de communication et de vouloir trouver un site de production et de logistique plus adapté à ses besoins. La mairie de Taninges continue de faire valoir ses arguments. Les élus d'Ensemble pour Taninges regrettent de ne pas être associés à ce travail de promotion de notre commune et de ses atouts, mais l'essentiel est ailleurs : nous souhaitons vivement que VTN fasse encore longtemps partie du tissu économique local. C'est grâce à la production par VTN de gilets pare-balles que le nom de Taninges a été cité dans les médias nationaux fin janvier 2015. La notoriété et le développement de notre commune passe aussi par la qualité de ses entreprises.



Cour des comptes, "bonne gestion" et transparence financière

Saisie par le Préfet en raison d'un déficit excessif, la chambre régionale des comptes (CRC) s'est penchée sur les comptes de la commune fin 2014. Interrogé sur l'état de santé des finances, le maire avait déclaré au Dauphiné libéré (27/11/2014) "tout est "under control"". Alors, l'heure est-elle au satisfecit ? La CRC intervient-elle dans les communes où la situation est parfaite ? Poser la question, c'est déjà y répondre...

L'avis rendu (que vous retrouvez en intégralité sur notre site internet) est à la fois long et technique. C'est pourquoi, avant de proposer cette analyse, nous avons pris contact avec la CRC pour avoir son éclairage sur le travail qu'elle a réalisé à Taninges. Libre à chacun de vérifier nos dires en remontant à la source. Nous l'avons fait, tout le monde peut le faire.

Le contexte

A plusieurs reprises en 2014, le comptable public a bloqué les mandats demandés par la mairie de Taninges. Concrètement, en août, en septembre puis en décembre 2014, les paiements de la commune ont été provisoirement interrompus pour manque de trésorerie. Le trésorier de Taninges est alors sans ambiguïté : "je vous informe que j'ai dû rejeter, pour insuffisance de trésorerie les derniers bordereaux de mandat que vous m'avez fait parvenir" (Le Dauphiné libéré 27/11/2014). Des problèmes récurrents de trésorerie et des délais de transmission des mandats qui conduisent à une moyenne de délai de paiement des prestataires de la commune de Taninges de plus de 3 mois et demi. Le délai moyen de paiement de la commune de Taninges est actuellement de plus de 150 jours, très très loin de ce que la loi autorise. Les artisans qui travaillent pour la commune connaissent bien le problème.

En septembre, nous avons constaté les difficultés de la commune à emprunter. Nous nous sommes inquiétés lorsqu'un prêt de 500 000 euros a été discuté en conseil municipal.

Un seul établissement bancaire avait répondu à la demande d'emprunt de la commune. Nous avons questionné le maire à ce sujet en conseil municipal : aucune justification n'a été donnée pour expliquer ce manque d'empressement des banques à entrer en relation avec Taninges.

Au moment du vote du budget, nous avons aussi dénoncé les mouvements financiers mettant en communication le budget principal et certains budgets annexes, notamment le budget de l'assainissement et de l'eau qui reçoit depuis plusieurs exercices une subvention issue du budget principal (250 000 euros). Cette subvention concourt à l'équilibre de ce budget normalement autonome. Cette pratique, interdite autrement qu'à titre exceptionnel, contribue à fausser le prix de l'eau, un prix qui ne tient ainsi pas compte des fortes augmentations liées aux choix réalisés (convention avec Veolia pour la nouvelle Step qui interdit à la commune d'avoir accès à d'importantes subventions de l'Etat).

Enfin au printemps, alors qu'étaient votées les subventions aux associations, nous alertions le conseil municipal sur le problème qu'il y avait à maintenir leur montant inchangé alors que la communauté de communes (CCMG) prenait en 2014 le relais des communes pour le financement de certaines d'entre elles (voir "ensemble n°2). Traitée par le mépris sur le moment, notre proposition était finalement prise en compte 6 mois plus tard, au moment d'une "décision budgétaire modificative" ... (suite en page 6)



Les chambres régionales des comptes exercent à titre principal sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle budgétaire. Rigoureux et intègres, les juges de CRC ne font qu'une chose: veiller à l'application de règles comptables indispensables à une gestion saine, transparente et respectueuse du droit.

Lors de l'exécution d'un marché, si la personne publique ne respecte pas les délais réglementaires pour payer son fournisseur ou son prestataire, des intérêts moratoires et une indemnité forfaitaire sont exigibles. Ils doivent être payés dans les 45 jours suivant la mise en paiement du principal.

Les intérêts commencent à courir le lendemain de l'expiration du délai de paiement et jusqu'à la date de mise en paiement incluse. Source: <http://vosdroits.service-public.fr>

Cour des comptes, "bonne gestion" et transparence financière

(suite de la page 5)

L'occasion pour nous de souligner que nos propositions devraient parfois retenir un peu plus l'attention de ceux qui tiennent les rênes de la commune (Compte rendu conseil municipal du 23/12/2014).

Le travail de la cour des comptes : pourquoi et comment ?

Disons-le d'emblée, tenue par l'étroitesse de son mandat (étudier les comptes administratifs 2013), la CRC ne répond qu'à la question qu'on lui avait posé. Elle n'avait pas pour objectif d'évaluer l'ensemble de la gestion de la commune, et elle n'est pas "juge de la légalité" des actes budgétaires de la mairie. En d'autres termes, même si elle a décelé ou pressenti d'autres anomalies, il ne lui appartient pas sans être saisie par le Préfet de questionner la gestion d'ensemble de la commune et sa légalité. Nous ne pouvons que le regretter. Nous avons alerté les élus sur d'autres dysfonctionnements qui auraient mérité selon nous tout autant d'attention. Mais c'est au Préfet et non à la chambre de délimiter l'objet de l'enquête.

Les conclusions de la chambre régionale des comptes sont rédigées dans un style très technique et policé, mais elles sont riches d'enseignements.

Avis de la cour des comptes : décrypter ses conclusions

Qu'en retenir ? Quand bien même la chambre écrit dans ses conclusions "qu'il n'y pas lieu de formuler des propositions de mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire de la commune de Taninges", le fait que la CRC soit saisie n'est jamais un signe de bonne gestion. Concernant cette absence de propositions contraignantes, le Dauphiné libéré rappelle d'ailleurs que cela "se fait de toute façon très rarement pour les petites communes" (Le Dauphiné libéré 30/01/2015).

La CRC relève en revanche des "discordances qui résultent d'erreurs commises dans la tenue et le suivi de la comptabilité administrative de la commune".

CONSIDERANT que ces discordances résultent d'erreurs commises dans la tenue et le suivi de la comptabilité administrative de la commune ; qu'en conséquence, pour la détermination du déficit de l'exercice 2013, il convient de se fonder sur le montant des reports tels qu'ils sont repris au compte de gestion de l'exercice 2013 établi par le comptable public ;

Plus précisément, c'est la "comptabilité d'engagement" qui pose problème. il y a une différence importante entre ce qui est indiqué au compte administratif et ce qui ressort en réalité au vu des justificatifs présentés par la commune. Concrètement, devant le constat de discordances importantes, la CRC doit rectifier des erreurs d'écritures représentant un total de plus de 2 millions d'euros ! Et malgré cette réécriture contrainte du budget administratif 2013, le déficit reste supérieur à ce que la loi autorise.

Article 2 : CONSTATE que le déficit du compte administratif 2013 de la commune de TANINGES fait ressortir un déficit de 1 446 311,02 €, représentant 15,49% des recettes de la section de fonctionnement, supérieur au seuil de 10% fixé au cas d'espèce par l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales ;

Sur le montant total des restes à réaliser, tous budgets confondus, en dépenses et en recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

CONSIDERANT qu'il résulte des développements précédents et des corrections apportées en conséquence que, pour l'ensemble des budgets principal et annexes, le montant des restes à réaliser de la section d'investissement doit être arrêté en dépenses à 1 371 179,48 €, au lieu de 3 301 548,43 € inscrits au compte administratif ;

(suite en page 7)

Cour des comptes, "bonne gestion" et transparence financière

(suite de la page 6)

L'avis de la CRC est très précis sur un autre point : le budget a été voté en retard (nous avons alerté le maire sur ce point au printemps 2014) et en plusieurs fois : un découpage interdit par la loi pour des raisons évidentes de transparence et de compréhension globale du budget au moment du vote.

Quelles solutions pour redonner clarté et solidité à la gestion des finances communales ?

Tout commence par une meilleure formation des élus. Avant le vote du budget 2015, nous souhaitons qu'un intervenant extérieur vienne animer une formation à l'élaboration, à la tenue et à l'exécution d'un budget: plus de compétences pour des comptes plus solides. Ce serait un gain pour la commune toute entière que d'avoir des élus au fait des enjeux de la comptabilité publique. Cela permettrait aussi de sortir du fonctionnement actuel pour aller vers un travail plus collégial. Une proposition qui a reçu, sur le principe, l'assentiment du maire (Compte rendu conseil municipal du 28/01/2015). Nous nous en félicitons.

Nous avons aussi demandé à plusieurs reprises et par écrit aux élus un **audit financier** des comptes de la commune, à la fois pour connaître l'état des finances, élément essentiel du débat démocratique, et pour disposer d'un document nécessaire pour négocier avec les financeurs de la commune. Si l'on veut réaliser les projets promis lors de la dernière campagne électorale, il faut impérativement disposer d'un **dossier de prospective financière** réalisé par un cabinet conseil extérieur. L'élaboration de ce dossier a un coût, mais il s'agit d'un investissement qui sera rentabilisé puisque les banques appréhenderont mieux le risque concernant la commune de Taninges. Cela permettra également de planifier les investissements.

Évidemment, il faudra suivre l'avis de la CRC sur d'autres points. La commune de Taninges ne peut plus ignorer la loi en ne respectant pas le **principe de l'unité budgétaire**. Le vote du budget ne peut pas être découpé en plusieurs phases et se faire systématiquement en retard. Un impératif légal pour toute assemblée délibérante respectueuse des principes de la démocratie.

De même, la mise en adéquation de notre comptabilité avec une **comptabilité d'engagement** est indispensable. Nous rejoignons ici la CRC dans ses recommandations :

l'ensemble des budgets principal et annexes de la commune de Taninges ; qu'en conséquence, il est recommandé à la commune de mettre en place une véritable comptabilité d'engagement, afin de pouvoir apprécier pour leur montant exact les restes à réaliser en dépenses et en recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, tels que définis à l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales ;

Enfin, nous avons invité l'ensemble des élus à être vigilants sur les autres points que ceux étudiés par la CRC, pour ne pas faire l'objet d'un contrôle de gestion plus approfondi en cas de manquements réitérés.

Nos propositions, en phase avec les recommandations de la CRC sont au service de Taninges. Nous les mettons à disposition des élus majoritaires, ainsi que nos compétences en matière bancaire et comptable pour parvenir à les concrétiser.

L'avis de la cour des comptes, rendu public lors du conseil municipal du 28 janvier 2015, est consultable en intégralité sur notre site internet.

Des forfaits gratuits ? Comment ? Et pour qui ?

L'habitude s'est installée à Taninges, sans que l'on y prête plus guère attention, de voir la mairie distribuer chaque année des centaines de forfaits gratuits pour le domaine skiable de Praz de Lys Sommand. En juin 2014, les élus du groupe ensemble pour Taninges ont fait savoir leur intention d'avoir réponse à deux questions :

1. Qui sont les bénéficiaires des forfaits saisons gratuits ?
2. Sur la base de quels critères sont attribués ces forfaits ?

Deux questions dont nous n'imaginions pas qu'il faudrait attendre plus de 4 mois et une procédure juridique (saisine de la commission d'accès aux documents administratifs) pour avoir la réponse. C'est donc en octobre 2014 que nous obtenions enfin l'accès aux listes de bénéficiaires. Par contre, et malgré nos demandes réitérées lors d'un conseil municipal houleux où ces listes étaient évoquées, aucun élément clair, sinon l'habitude et la tradition, n'a été donné sur les justifications de l'octroi de forfaits adultes gratuits. Lorsque 40 forfaits gratuits créent la polémique à Chamonix (voir Le messager du 8 janvier 2015, p.3), à Taninges ce sont 270 bénéficiaires adultes qui ont eu droit à un forfait saison gratuit en 2013. Normal ?



En toute logique, nous avons d'abord refusé les forfaits attribués aux 5 élus du groupe "Ensemble pour Taninges". Nous avons aussi écrit à tout le conseil municipal que la manière dont les choses se passent actuellement est non seulement légalement répréhensible mais surtout économiquement irresponsable.

Dans le contexte de fragilité financière que connaît notre station, cette pratique n'est pas raisonnable. Actuellement, les forfaits distribués sont édités, mais non facturés. Cela représente un manque à gagner de plus de 70 000 euros pour notre station. De plus, cela revient à faire financer aux contribuables cette "non recette" de la station. Si nous contribuons tous au budget de la commune, nous ne sommes pas tous les chanceux bénéficiaires des forfaits...

Alors des forfaits, oui, mais dans la transparence, en respectant des règles connues de tous et en respectant la loi.

Pour les enfants de moins de 16 ans à Taninges, le système de gratuité peut et doit être préservé, mais à condition qu'il repose sur des critères clairs pour tous et respectant la légalité. Un principe simple s'impose : il appartient à la commune d'acheter les forfaits avant de les distribuer. Dans toutes les communes où une gratuité même partielle subsiste, les municipalités et les exploitants des domaines skiables prennent en charge une part importante du coût du forfait saison des élèves du territoire, payant ainsi des sommes qui alimentent les recettes d'exploitation des domaines skiables.

Du côté des adultes, sur la base du même principe, il faudra décider si oui ou non les bénéficiaires gardent un montant à leur charge. Mais, surtout, il faudra clarifier les conditions dans lesquelles ils ont encore ce "droit". Nous avons donc proposé au conseil municipal les conditions d'attribution suivante :

- Seules pourront être bénéficiaires des forfaits de ski gratuits les personnes qui ont besoin d'utiliser les remontées mécaniques pour servir directement l'intérêt général : les entraîneurs des équipes de ski des clubs jacquemards, les accompagnateurs de groupes scolaires à la journée, les agents en uniforme (pompiers, policiers, gendarmes) dans le cadre de leur mission.

- De même, pour que les propriétaires fonciers qui permettent le passage des pistes sur leurs terrains puissent continuer de profiter de forfaits à prix préférentiels, des conventions écrites et publiques devront être passées avec les intéressés. Cela permettra d'éviter que certains aient droit à "leur" forfait et d'autres non, sans explication.

Quel tourisme pour aujourd'hui et demain ?

De la prudence et une réflexion plus large, deux impératifs pour assurer l'avenir de notre activité touristique.

La saison d'hiver 2014-2015 restera dans les mémoires. L'absence de neige la première semaine des vacances de Noël, le redoux de début janvier ont mis à mal les efforts des professionnels du Praz de Lys. La douceur qui a sévi durant cette période aurait de toute façon rendu inopérant tout matériel de production de neige artificielle. Flaine a tellement fait tourner en vain ses installations que les réserves d'eau ont été épuisées, contraignant l'exploitant à acheter au prix fort (très fort) de l'eau potable à Veolia. Est-ce ce modèle que l'on veut pour Praz-de-Lys ?

A l'heure où s'écrivent ces lignes, les vacances de février, moment phare de l'hiver se déroulent dans des conditions idéales : nos montagnes ont retrouvé leurs belles couleurs d'hiver et le beau temps est au rendez-vous.

Prenons un peu de distance. Les aléas climatiques sont un grand facteur d'incertitude pour la bonne santé du tourisme dans nos régions. Sécuriser l'activité pour permettre aux acteurs du secteur de vivre de leur travail est une priorité. C'est un point qui ne fait pas débat. C'est dans la façon d'aller vers l'objectif accepté par tous que des différences de stratégie et de priorités apparaissent. Les enjeux sont cruciaux en termes d'investissements et d'avenir. Le tourisme est un élément clé de l'économie locale. Les décisions qui se prennent aujourd'hui sont déterminantes pour les prochaines années, voire pour des décennies.

Pour Monsieur Laurat et son équipe, la priorité doit être donnée à l'enneigement artificiel, avec la construction d'une retenue colinaire au col de la Ramaz et la mise en place d'un réseau de canons à neige couvrant l'ensemble du domaine.

Pour nous, si le projet actuel, auquel nous sommes opposés, est engagé, la station du Praz-de-Lys sera exposée à un risque pour son avenir qui interdira d'autres voies porteuses de développement touristique plus durable sur le long terme.

(suite en page 10)

■ Du nouveau pour les ados

Les ados pourront bientôt profiter d'un lieu convivial en fin de journée scolaire à la maison des associations. Belle initiative de la mairie qui répond à un vrai besoin ! Pour plus de renseignements, contactez Julie, chargée de la jeunesse, au 04 50 34 24 03.

■ Et l'aménagement du centre bourg ?

Notre calendrier était-il trop optimiste ("premiers travaux en 2015") ? A bien y réfléchir... non ! Réunir des habitants pour parler d'avenir n'est pas bien compliqué, ni coûteux, en temps ou en argent. On nous dira qu'il y a eu une réunion publique. Nous y étions, et nous avons vu toute la différence qu'il y a entre un exposé "voilà ce que nous avons prévu" et un travail en commun "comment faire, travaillons ensemble". La participation citoyenne suppose une volonté sincère des élus et une pédagogie. Le travail sur les rythmes scolaires a montré que des résultats sont possibles quand décideurs, habitants, professionnels, usagers, bénéficiaires sont impliqués dans la construction des solutions. Il faut faire de même pour le projet d'aménagement de Taninges et l'élaboration du PLU. C'est non seulement essentiel en terme de participation citoyenne mais crucial pour que les choix suscitent l'adhésion. L'intelligence collective est toujours supérieure à celle d'une ou deux personnes qui décident seules. Et si l'on a besoin d'aide pour organiser le travail en collaboration, des "experts de la participation" peuvent se mettre à notre service (ex: <http://www.kaleido-scop.com>).



Le risque

Le projet de retenue colinaire, malgré des dépenses non encore chiffrées, a un coût prévisionnel qui dépasse déjà les 6 millions d'euros. L'amortissement de ce projet, dont les retombées en terme d'augmentation de la clientèle ne sont pas garanties, nécessitera forcément une augmentation des tarifs. Si l'écart entre le forfait journée pour le domaine les Gets-Morzine et le forfait journée au Praz de Lys descend en dessous de 10 euros, les voitures chargées de skieurs tourneront-elles encore à gauche au pont des Gets ? Les Gets offrent par exemple l'accès gratuit au secteur débutant (contre 10 euros à Sommand et 16 euros au Praz de Lys), un argument important pour les familles (la station des Gets est engagée depuis longtemps dans la labellisation "famille plus"). Le risque est grand alors de voir se détourner de Praz de Lys-Sommand une clientèle prête à payer quel

Lors de ses vœux à la population le 30/01/2015, le maire a mentionné en nous visant "le concept fumeux d'eau brute" autour duquel notre projet alternatif est organisé. Et pourtant... L'eau brute est une expression connue de tout les professionnels des réseaux d'eau qui désigne "l'eau qui n'a subi aucun traitement et qui peut alimenter une station de production d'eau potable". Cette eau, pas encore potabilisée, peut parfaitement être utilisée pour alimenter un réseau d'enneigeurs basse pression. L'eau brute? Ni concept, ni fumée, juste une idée à envisager ...

ques euros de plus pour avoir accès à une station dont les remontées sont nettement plus performantes (débrayables, télécabines). C'est Alain Constantin, président du SITM (la structure qui gère la station) qui a le mieux résumé l'enjeu lors d'une réunion du syndicat: "si nous avons la chance de faire ce projet neige de culture, il sera très difficile d'envisager d'autres investissements". Or justement, d'autres investissements sont indispensables, la solution aux enjeux actuels ne se résume pas à la construction d'une "usine à neige". Sur le segment "famille et nature", le Praz de Lys doit offrir des services et développer des commerces indispensables à sa clientèle: un cinéma, une garderie, un centre médical... Il faut aussi développer un panel plus fourni d'activités de pleine nature qui s'adressent aux non skieurs et fonctionnent même sans neige. Quant à la neige, si le travail pour l'enneigement artificiel est important, il peut se faire par d'autres voies, moins coûteuses que celle actuellement prévue. Nous avons insisté déjà (voir "Ensemble" numéro 2) sur la possibilité technique de faire un enneigement stratégique des secteurs clefs du domaine. Et ce pour un coût très inférieur au projet actuel, si l'on profite des travaux que l'Agence Régionale de Santé demande à la Mairie (station de potabilisation au Praz de Lys) et que Véolia devra réaliser sur les réseaux du Praz de Lys.

D'autres voies sont possibles

Taninges Praz de Lys, ce n'est pas que l'hiver, ce n'est pas que le ski. Il faut travailler pour un tourisme durable 4 saisons.

Il n'aura échappé à personne que le bilan de la saison estivale 2014 fut peu reluisant en Rhône-Alpes (- 54 % de fréquentation) et que les Montagnes du Giffre n'ont pas été épargnées par la météo calamiteuse. Chemins de montagne impraticables, camping « les pieds dans l'eau », familles déçues qui écourtent leurs séjours, on peut redouter que beaucoup de touristes privilégient une autre destination pour leur congés estivaux 2015. La mine déconfite des commerçants au plus fort de la saison (première quinzaine d'août) en disait long sur la baisse d'activité, seuls les prestataires de loisirs en eaux vives (raft, hydrospeed) ont pu limiter la casse...

L'automne, avec ses couleurs éclatantes, est superbe en montagne, hélas seuls les locaux et quelques touristes ont la chance de pouvoir en profiter. Il existe pourtant une clientèle pour cette période (seniors, jeunes, couples, classes vertes, séminaires d'entreprises). Et la clientèle étrangère n'est pas toujours celle qu'il faut courtiser. À l'été 2014, les régions Normandie et Bretagne ont vu

leur fréquentation augmenter grâce à la clientèle francilienne qui a privilégié pour des raisons financières (et certainement pas pour la météo!) les destinations de proximité.



(suite en page 11)

Quel tourisme pour aujourd'hui et demain? (suite de la page 10)

Bel objectif que d'inciter les rhônalpins à partir en vacances en Rhône-Alpes. En pensant la complémentarité des communes de la vallée du Giffre dans un projet touristique d'ensemble, en proposant de nouvelles activités sur une période plus longue (juin à octobre) et sur l'intégralité du territoire, on peut aller dans le sens d'un développement touristique à la fois créateur de valeur et d'emplois durables.

Donnons quelques exemples des ces idées qui marchent ailleurs et dont le potentiel est à exploiter ici.

A coté du développement du trail pour les sportifs, les itinéraires type « voie verte », réservés aux modes de déplacement doux (piétons, vélos, fauteuils roulants, poussettes), ainsi que les sentiers de découverte, courts (2 à 3 km) et d'accès très facile sont primordiaux à une époque où les promenades et balades sont l'activité numéro un des vacanciers en Rhône-Alpes, à savoir 25 % du total, loin devant la randonnée avec 15 %. L'alliance de ce genre d'infrastructures avec des parcours de découvertes culturelle, patrimoniale, est parfaitement réalisable : chapelles, taille de la pierre à Samoëns, chartreuse de Mélan. On se félicite d'ailleurs de voir que la CCMG travaille, avec les financements de la région Rhône Alpes, à la mise en place d'un tel sentier entre Taninges et Verchaix.

A coté du vélo de route, dont les cols mythiques attirent de nombreux pratiquants... (très) sportifs et du VTT, le vélo électrique est un matériel de sport en plein développement qui permet la découverte avec un niveau d'effort adapté aux urbains sédentaires modérément sportifs. Le développement de ce type d'activité est soutenu financièrement par l'Etat. Les retombées économiques en terme d'hébergements et pour les commerces sont prouvés par des exemples récents.

Le concept d'espace « aquatique-sportif-ludique » à destination tant des familles que des sportifs en toute saison serait aussi un plus. Là encore, la communauté de communes travaille dans ce sens, l'implantation d'un centre à Morillon est au stade des études.

Sur le plan commercial, la multiplication des activités ne doit pas signifier multiplier les contraintes. La notion de « guichet unique », tant pour obtenir les renseignements que pour s'inscrire et réserver les activités, est incontournable. Les systèmes de « pass activités » développés par de nombreuses stations n'ont plus à faire la démonstration de leur succès. Dans cette même logique, les notions d'office de tourisme et de centrale de réservation uniques pour l'intégralité du territoire semblent indispensables à l'avenir.

Au final, s'il n'y avait qu'une idée à retenir, c'est que les idées viennent du dialogue, du diagnostic partagé, du débat avec les parties prenantes. Ce qui fait défaut pour l'instant, c'est plus le débat public et citoyen que les voies d'avenir. Elus, habitants et professionnels du secteur doivent parler ensemble de l'opportunité de concevoir un « tourisme des quatre saisons » apte à faire vivre un secteur économique (commerçants, hébergeurs, prestataires de service, ...) vital pour l'économie du territoire des Montagnes du Giffre et ses habitants.

Enfin, il doit être également possible, au travers de ce débat, d'envisager comment concilier développement touristique durable, besoins quotidiens des habitants en termes de déplacements, d'emploi, de loisirs sportifs et culturels, maintien de l'agriculture, maîtrise du foncier, ... comme d'autres territoires ont su le faire. Si les autres le font, nous le pouvons!

PS: Les propositions que vous venez de lire sont le fruit du travail de tout un groupe et notamment de la contribution de Claude Durand, salarié du Praç de Lys qui a fait l'objet d'un licenciement abusif. Le conseil de prud'hommes a cassé ce licenciement, exigeant que la commune lui verse des dommages et intérêts. Un merci tout particulier à lui pour le temps et les moyens qu'il a consacrés à l'élaboration de ces propositions, en participant notamment à plusieurs salons dédiés au tourisme de montagne.

Du côté de la CCMG

La CCMG, communauté de communes des montagnes du Giffre est une jeune communauté de communes. Les compétences qui sont les siennes nous touchent tous : enfance, ordures ménagères et tri sélectif, développement économique... Et ses attributions vont rapidement prendre en importance. Son avenir est pourtant en question dans le cadre actuel du plan d'économie décidé par l'Etat et de son corollaire, la réforme territoriale.

En 2015, rembourser les intérêts de la dette publique est la première dépense de l'Etat. Alors que la dette française atteint 2000 milliards d'euro, et qu'aucun gouvernement - "nos gouvernements" - quelle que soit sa couleur politique, n'a voté un budget en équilibre depuis 40 ans, l'Etat s'est engagé dans un effort sans précédent d'économie. Ce dernier touche ses administrations centrales, la sécurité sociale et les collectivités locales. Un effort d'économie qui s'élèvera à 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Un plan d'économie qui en appellera d'autres après 2017. Dans ce total, 11 milliards d'économies portent sur les collectivités locales. Les communes et intercommunalités devront assumer leur mission en 2015, 2016 et 2017 avec une baisse de leur dotation de 10% chaque année.

Pour faire des économies, la réforme territoriale contraint les collectivités locales à se rassembler, pour faire à plusieurs ce que chacun faisait jusque là isolément. La CCMG, peuplée de moins de 12000 habitants, est une communauté de communes théoriquement trop petite pour subsister sans fusionner avec une autre communauté. Pourtant, en décembre 2014, le Préfet de Haute-Savoie est venu garantir aux élus de la vallée du Giffre que, compte tenu de la géographie de notre vallée et de la cohérence de la construction de la CCMG, elle pourra subsister en l'état. A condition toutefois pour elle de faire des efforts importants de rationalisation des dépenses. Car, selon le mot du Préfet, il sera fait usage du "sécateur". Les élus de la CCMG auront donc pour mission de reconstruire des services performants lorsqu'ils récupéreront les missions des entités qui auront disparu. Le Préfet a cité en premier lieu les syndicats intercommunaux qui pour l'instant subsistent sur des missions que la CCMG devra prendre en charge. L'idée est de supprimer les doublons et de concentrer dans les mains de la CCMG la gestion de missions plus nombreuses. A côté de cette rationalisation de l'organisation et des coûts, l'Etat délègue désormais aux intercommunalités des missions dont il s'occupait jusque là. Le 1er juillet 2015, l'instruction du droit des sols (permis de construire, etc.) ne passera plus par Annecy et la DDT (direction départementale du territoire). C'est la CCMG qui deviendra l'interlocuteur des pétitionnaires (demandeurs de permis). A charge pour elle de mettre en place le service, tant sur le plan matériel (accueil des demandeurs) que sur le plan humain (embauches des personnels nécessaires à la mise en place du service).

La CCMG est mise en face d'un défi de taille: il faudra faire plus et mieux avec moins d'argent. Les élus devront se retrousser les manches et ne pas céder aux sirènes des augmentations d'impôts... Et derrière ces chiffres, nous en sommes convaincus à "Ensemble pour Taninges", c'est bien à cet échelon que se prendront les décisions importantes à l'avenir.

«Ensemble» est une parution sur papier qui met à disposition de tous un condensé de l'information citoyenne mise en ligne sur le site ensemble-pourtaninges.net

Imprimé et distribué par nos soins dans Taninges.

Directeur de la publication : Sébastien Montessuit.

Ont collaboré à ce numéro : S. Joly, L. Schneider, F. Grangerat, S. Montessuit, A.-L. Trabut-Bertschy, D. Rouge, P. Ménager, A. Elena, C. Marcellly, L. Gaudin, E. Fillion, E. Turbelin, N. Demurgé, C. Durand, M. Cany, M. Gerodolle, T. Rousset.

ISSN 2274-1127

Pour nous contacter, tel 06.85.65.29.10
ensemblepourtaninges@gmail.com
et sur notre page facebook 